

**MARCHE N° 2017/COP01
(SELON LA PROCEDURE ADAPTEE)**

DOSSIER DE CONSULTATION

- **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (2 feuillets)**
- **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (3 feuillets)**
- **ANNEXES N° 1 et 2 AU C.C.P. (2 feuillets)**
- **CONTRAT DE MAINTENANCE TYPE (3 feuillets)**
- **FICHE DE SIMULATION DE COUT PREVISIONNEL (1 feuillet)**

MARCHE
N° 2017/COP01

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 ● Objet du marché:

Fourniture (achat), installation, mise en service et maintenance (limitée à 5 années dans un premier temps, mais renouvelable) de trois copieurs numériques **neufs** représentant un volume moyen annuel de 550 000 copies (400 000 pour le premier, 90 000 pour le second et 60 000 pour le troisième). Aucun matériel reconditionné ne sera toléré.

Article 2 ● Date limite de remise des offres :

Réception postale autorisée jusqu'au **11 septembre 2017 inclus** (cachet de la poste faisant foi). Un dépôt en mains propres au lycée est possible jusqu'au lundi 11 septembre 2017 à midi. Les offres parvenues après ces délais ne seront pas examinées.

Article 3 ● Délai de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 4 ● Justifications à produire par les candidats :

Les documents produits devront être des originaux ou des copies certifiées conformes aux originaux.

a) A l'appui des candidatures (article 45 du code des marchés publics)

-Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les l'engager (extrait KBis et délégation de signature le cas échéant)

-Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

-Déclaration sur l'honneur (datée et signée par le candidat) pour justifier :

1) Qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales

2) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

3) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées au articles L1221-10, L3243-1 et L3243-2 du code du travail.

L'absence de justificatif (prévu à l'article 4a) du candidat à la date de réception des offres entraînera son éviction du marché.

b) Par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché (article 46 du code des marchés publics)

-Pièces mentionnées à l'article D.8222-5 ou D8222-7 et 8222-8 du code du travail, notamment :

Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois.

Une attestation sur l'honneur du cocontractant du dépôt, auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.

Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)

Un acte d'engagement rempli (du type ATTR11) sera également à fournir

Ces documents seront fournis dès la conclusion du contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de son exécution. Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit les attestations et certificats prévus à l'article 4)b avant un délai de 8 jours suivant la date à laquelle il est notifié que son offre a été retenue et, en tout état de cause, avant tout commencement d'exécution.

Paraphe candidat

Article 5 ● Présentation des offres :

L'offre, accompagnée des pièces justificatives visées à l'article 4, devra être contenue dans une enveloppe fermée à l'intérieur de l'enveloppe d'expédition. L'enveloppe contenant l'offre et les justificatifs devra préciser la raison sociale du candidat et sera revêtue de la mention:

« **MARCHE N° 2017/COP01 - OFFRE - NE PAS OUVRIR** »

Article 6 ● Acheminement des offres :

De préférence par courrier: envoi par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante:

**Monsieur l'Intendant
du Lycée André MALRAUX
Marché n° 2017/COP01
314 rue Jules Massenet
62408 BETHUNE CEDEX**

ou par porteur : contre récépissé.

Les candidats tiendront compte des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement, des jours fériés ainsi que des éventuelles périodes de vacances scolaires.

Article 7 ● Critères de jugement, de choix et de classement des offres :

Ce sont ceux énumérés à l'article 53 du Code des marchés publics.

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il sera tenu compte:

- de la capacité du candidat à assurer la fourniture, l'entretien et la maintenance du matériel dans des délais raisonnables (10%)
- du coût de la fourniture ainsi que du coût de la prestation d'entretien et des consommables (70%)
- de la qualité et des performances du produit (20%)
- des avantages subsidiaires au bénéfice de l'établissement (escompte pour paiement comptant sous 10 à 30 jours, etc.)

Le critère final sera celui du « mieux-disant »

S'agissant des photocopieurs l'offre devra faire apparaître un coût global à la copie (cf fiche de simulation) incluant la maintenance, tous les consommables (hors papier) et l'amortissement du matériel (calculé linéairement sur 5 ans de fonctionnement à raison de 400000 copies pour le copieur N°1, 90000 copies pour le copieur N°2 et 60000 copies pour le copieur 3)

Article 8 ● Pièces à fournir par les candidats :

- Offre proprement dite (entièrement détaillée, avec fiche de simulation du coût prévisionnel)
- Attestations visées à l'article 4 ci-dessus.
- Lettre de candidature et déclarations (le cas échéant) du candidat
- Descriptif des appareils proposés, plus toute pièce permettant d'apprécier leurs capacités et caractéristiques techniques.
- Un exemplaire du dossier de consultation signé (11 feuillets paraphés, hors page de présentation)

Le Proviseur

Pascal HARY

Paraphe candidat



| |
|---------------|
| MARCHE |
|---------------|

| |
|----------------------|
| N° 2017/COP01 |
|----------------------|

| |
|---|
| CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES |
|---|

Marché (à procédure adaptée) n° 2017/COP01 du 19 juin 2017:

Etabli en application du Code des marchés publics (article 28) pour :

Lot unique

- Achat et maintenance sur 5 ans d'un copieur numérique **neuf** réalisant environ 400 000 copies par an (copieur 1)
- Achat et maintenance sur 5 ans d'un copieur numérique **neuf** réalisant environ 90 000 copies par an (copieur 2)
- Achat et maintenance sur 5 ans d'un copieur numérique **neuf** réalisant environ 60 000 copies par an (copieur 3)

Acheteur :

Lycée d'Enseignement Général et Technologique « André Malraux »
314 rue Jules Massenet – BP 817
62408 BETHUNE CEDEX

Composition du présent cahier :

Le présent C.C.P. comporte : 8 feuillets numérotés de 1 à 8 dont 2 annexes numérotées de 1 à 2. Chaque feuillet sera paraphé par le client et l'ensemble sera restitué en même temps que l'offre.

Article 1 ● Objet et durée du marché :

Le marché a pour objet l'achat et la maintenance de trois copieurs numériques **neufs** selon les caractéristiques mentionnées dans les annexes n° 1 et 2.

Le fournisseur s'engage à fournir à la livraison toute la documentation, rédigée en français, nécessaire à l'utilisation et au fonctionnement corrects des matériels livrés. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

Article 2 ● Procédure de consultation :

Marché selon procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Article 3 ● Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- le règlement de la consultation
- le présent cahier des clauses particulières.
- l'acte d'engagement et ses annexes (après négociation définitive)
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (Arrêté du 19 janvier 2009 portant application du cahier des clauses administratives générales)

Article 4 ● Délai d'exécution :

Les prestations devront être exécutées pour la date suivante :

entre le 23 et le 25 octobre 2017 au plus tard



Remarque : cette période a été choisie en raison des vacances scolaires afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du lycée.

Cette date limite s'entend : livraison, installation, essais avant mise en service effectués sous la responsabilité du titulaire. L'attention du titulaire est attirée sur le caractère **impératif** de cette date limite.

Article 5 ● Conditions d'exécution et de livraison :

Le matériel sera livré aux adresses suivantes :

| | |
|--|---|
| <u>Copieur n°1</u> Lycée « André Malraux » Centre de reprographie 314 rue Jules Massenet 62408 BETHUNE Cedex | <u>Copieur n°2</u> Lycée « André Malraux » Administration générale 314 rue Jules Massenet 62408 BETHUNE cedex |
| <u>Copieur n°3</u> Lycée « André Malraux » Intendance 314 rue Jules Massenet 62408 BETHUNE Cedex | |

dans les conditions ci-après :

S'adresser à Monsieur l'intendant du Lycée. L'informer de la date de livraison au moins une semaine avant.

L'évacuation ou le déplacement (dans l'enceinte du lycée) d'anciens matériels est envisagée. Ces opérations seront à la charge du candidat retenu, sans surcoût.

Article 6 ● Garantie :

Le matériel est garanti au minimum 12 mois à compter du jour de la mise en service

Cette garantie couvre :

- la fourniture de toutes les pièces sans restriction et les consommables (hors papier)
- les interventions effectuées (main d'œuvre et déplacement)

Le titulaire s'engage, pendant le délai de maintenance, à intervenir pour dépannage **dans les six heures suivant l'appel.**

Article 7 ● Régime des prix :

- Contenu du prix : le prix du marché est établi hors taxes. Le taux de T.V.A. applicable sera celui en vigueur à la date de livraison des matériels. Si le matériel est livré au-delà de la date limite de livraison

Paraphe candidat

(fixée à l'article 4), le candidat retenu, outre les pénalités de retard, s'acquittera auprès du lycée de l'incidence éventuelle d'une augmentation du taux de TVA. Le prix est réputé comprendre toutes les sujétions que sont susceptibles d'entraîner l'installation des matériels et leur mise en service.

- Forme des prix : le marché est traité à prix global forfaitaire pour le lot (qui est unique).

- Caractère du prix : le marché est traité à prix ferme mais pourra être révisé uniquement à la baisse en fonction de la conjoncture du marché du copieur ou du renouvellement des gammes.

Article 8 ● Avance forfaitaire, acompte :

Il n'est pas accordé d'avance forfaitaire ni d'acompte au titulaire du marché.

Article 9 ● Modalités de règlement :

Les paiements seront effectués en un seul versement, après complet service fait, dans les 30 jours de la réception de la facture selon les règles de la comptabilité publique. Le candidat pourra néanmoins préférer un paiement plus tardif sans surcoût ; il consignera cette particularité dans son offre.

Sur ce montant, il sera prélevé éventuellement un escompte pour paiement comptant sous 10 à 30 jours dont le pourcentage et les conditions seront également définis dans l'offre du candidat.

Les factures afférentes au règlement de la maintenance des copieurs seront établies tous les trimestres.

Toutes les factures seront établies en un original et une copie.

Les paiements seront effectués sur le compte du titulaire du marché dont les coordonnées bancaires (IBAN/BIC) figureront sur ses factures.

Article 10 ● Pénalités de retard :

A défaut de livraison ou de mise en service du matériel dans les délais prévus, et sauf prolongation écrite du délai d'exécution par le Lycée, cette dernière étant confirmée par le titulaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception (dégageant ainsi sa responsabilité), le Titulaire encourt une pénalité de retard calculée selon les modalités de l'article 14 du CCAG.

Il en sera de même, à défaut de dépannage dans les délais fixés, sauf si le titulaire met un matériel de remplacement pendant la durée de la réparation.

Article 11 ● Résiliation :

Le marché peut être résilié dans les conditions des articles 29 à 36 du CCAG.

Article 12 ● Cautionnement :

Le Titulaire est dispensé de cautionnement.

Article 13 ● Sous-traitance :

Les prestations, objet du marché, ne pourront faire l'objet de sous-traitance.

Article 14 ● Règlement des litiges :

Tout contentieux juridictionnel survenant au cours de l'exécution du présent marché sera du ressort du Tribunal Administratif compétent.

Article 15 ● Acte d'engagement :

En signant l'acte d'engagement le titulaire s'engage à respecter l'intégralité des clauses et conditions fixées dans le dossier de consultation (règlement de la consultation et cahier des clauses particulières).

Article 16 ● Unité monétaire choisie: L'offre sera rédigée en EUROS.

Fait à Béthune le 19 juin 2017

Le Proviseur



Pascal HARY

ANNEXE n° 1

**FOURNITURE DU MATERIEL
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
MINIMALES DEMANDEES**

| Caractéristiques | COPIEUR 1 | COPIEUR 2 | COPIEUR 3 |
|---|--|--|--|
| Système de copie | A sec sur papier ordinaire | A sec sur papier ordinaire | A sec sur papier ordinaire |
| Type | Console, plateau fixe | Console, plateau fixe | Console, plateau fixe |
| Format original | Jusqu'au format A3 | Jusqu'au format A3 | Jusqu'au format A3 |
| Format copies | Du A3 au A6 | Du A3 au A6 | Du A3 au A6 |
| Mode de reproduction | Numérique | Numérique | Numérique |
| Méthode d'analyse/Résolution | Laser/Environ 600 dpi | Laser/Environ 600 dpi environ | Laser/Environ 600 dpi environ |
| Niveaux de gris | 256 | 256 | 256 |
| Mémoire vive standard | 1 Go RAM minimum | 128 Mo RAM minimum | 128 Mo RAM minimum |
| Mémoire de masse | disque dur : 250 Go minimum | disque dur : 30 Go minimum | disque dur : 30 Go minimum |
| Vitesse de reproduction (impression) | 65 copies A4/mn environ (sans être inférieur à 65) | 50 copies A4/mn environ (sans être inférieur à 50) | 50 copies A4/mn environ (sans être inférieur à 50) |
| 1ère copie | Inférieure à 5 secondes | Inférieure à 5 secondes | Inférieure à 5 secondes |
| Temps de préchauffage | Inférieur à 4 mn | Inférieur à 4 mn | Inférieur à 4 mn |
| Zoom | 25 à 400 % environ, par pas de 1% environ souhaité | 25 à 400 % environ, par pas de 1% environ souhaité | 25 à 400 % environ, par pas de 1% environ souhaité |
| nombre de taux présélectionnés | A préciser (10 environ) | A préciser (10 environ) | A préciser (10 environ) |
| Autres caractéristiques | A préciser | A préciser | A préciser |
| Alimentation papier standard | 3000 feuilles minimum | 1000 feuilles minimum | 1000 feuilles minimum |
| Volume annuel moyen supporté | 420000 copies minimum | 90000 copies minimum | 90000 copies minimum |
| Durée de vie/possibilité de maintenance | 8 ans minimum/8 ans minimum | 8 ans minimum/8 ans minimum | 8 ans minimum/8 ans minimum |
| Grammage | Mini: 60 à 250 grammes environ | Mini: 60 à 160 grammes environ | Mini: 60 à 160 grammes environ |
| Equipé connexion réseau + USB | OUI | OUI | OUI |
| Vitesse numérisation (N/B) | 100 images/mn minimum | 50 images/mn minimum | 50 images/mn minimum |
| Vitesse numérisation (couleur) | 30 images/mn minimum | 30 images/mn minimum | 30 images/mn minimum |
| Tri/Agrafage/nombre de feuilles | Oui/Oui/à préciser | Oui/Oui/à préciser | Oui/Oui/à préciser |
| Pliage | Non | Non | Non |
| Système copicode/Nombre d'utilisateurs | Oui (externe obligatoirement) / 200 minimum | Gestion interne | Gestion interne |
| Chargeur d'originaux | oui | oui | oui |
| Magasin additionnel grande capacité A4 | oui/3000 feuilles minimum | non | non |
| Recto-Verso automatique (A5-A3) | oui | oui | oui |
| Ecran tactile | oui | oui | oui |
| Meuble support | oui | oui | oui |
| Date et origine de fabrication | à préciser | à préciser | à préciser |
| 1ère année de sortie du modèle | à préciser | à préciser | à préciser |

Pour toute demande de renseignement complémentaire, s'adresser à Monsieur l'Intendant

ANNEXE n° 2

MAINTENANCE DU COPIEUR NUMERIQUE PRESTATIONS MINIMALES DEMANDEES

- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- * Fourniture des consommables nécessaires à la production d'une copie noire (à l'exclusion du papier)
- * Fourniture du tambour
- * Dépannage dans les 6 heures (pendant les jours ouvrables)
- * Remplacement de toutes les pièces défectueuses (y compris le tambour et le copicode)
- * Formation gratuite du personnel au moment de l'installation ou sur demande ponctuelle
- * Assurer la maintenance pendant 8 années minimum (dont 5 années au titre du présent marché)

- MODALITES DES INTERVENTIONS TECHNIQUES

- * Visites périodiques de vérification et de prévention à effectuer tous les deux mois au moins
- * Visites de maintenance et remplacement des pièces effectués exclusivement par les techniciens du titulaire du marché (pas de sous-traitance) selon les normes de fonctionnement du constructeur pour la durée du contrat de maintenance.

DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

- * Le contrat de maintenance est conclu pour une durée de cinq années à compter de la date de livraison et de mise en service, et est renouvelable par reconduction expresse dans la limite maximale de 5 années supplémentaires (selon disponibilités des pièces de rechange).
- * Pendant la période de la garantie légale (un an) le titulaire peut proposer une maintenance gratuite totale comprenant pièces, main d'œuvre, déplacement et consommables (hors papier). Cette proposition constituera un des critères de choix permettant de retenir l'offre proposée.
- * Pendant la durée des 5 premières années, le contrat est résiliable, par chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois fermes par lettre recommandée avec accusé de réception uniquement en cas de force majeure ou d'évènement exceptionnel le justifiant.

COUT DE LA MAINTENANCE

- * Aucun forfait de quelque nature que ce soit ne sera admis.
- * La facturation se fera uniquement à la copie effectuée.
- * **Le candidat précisera impérativement dans son offre si le coût est identique selon le format effectué : A4 ou A3. Cette précision constituera également un élément déterminant lors de l'examen des offres.**

REVISION DES PRIX

- * Le prix pratiqué (facturation à la copie) ne sera pas révisable avant l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date de livraison du matériel; la hausse maximale ne devra pas dépasser 2% par an. Le début du contrat de maintenance à titre onéreux démarre soit à l'issue de la période de garantie légale d'un an (si le candidat retient cette formule), soit à la date de mise en service du matériel, soit à une date particulière précisée dans l'offre, soit lorsque chacun des copieurs a atteint sa prévision annuelle (400000 copies pour le copieur 1, 90000 copies pour le copieur 2 et 60000 copies pour le copieur 3).

CONTRAT-TYPE

- * Un contrat-type auquel souscrira obligatoirement le candidat est joint en page suivante. Celui-ci fixe notamment le coût/copie applicable pendant les cinq premières années.

RESOLUTION DES LITIGES

- * Toute contestation relative à la maintenance du matériel sera soumise au Tribunal Administratif compétent.

Paraphe candidat

**MARCHE N°
2017/COP01**

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Entre le L.E.G.T. André Malraux sis 314 rue Jules Massenet à BETHUNE (62408)
représenté par Monsieur Pascal HARY, Proviseur

d'une part

et la Société
représentée par

sis

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet l'entretien et la maintenance de matériel de reprographie ci-après désigné,
par la Société comprenant la facturation d'un coût à la copie.

Matériels:

COPIEUR 1

- 1 copieur de marque de type
y compris ses accessoires suivants :

COPIEUR 2

- 1 copieur de marque de type
y compris ses accessoires suivants :

COPIEUR 3

- 1 copieur de marque de type
y compris ses accessoires suivants :

Les caractéristiques techniques du matériel (et des accessoires retenus dans le marché) sont celles prévues à l'annexe n°1 dudit marché (n° 2017/COP1) et fixées dans l'acte d'engagement. Une brochure descriptive détaillée de chaque matériel est jointe à l'offre.

Le matériel fourni est un matériel **neuf** non reconditionné.

Le tarif à la copie comprendra toutes les pièces, tous les consommables (hors papier) et interventions nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil notamment: tambours, toner, silicone, pièces, copicode, main d'œuvre, déplacements et repas du personnel technique assurant la maintenance des machines.

Paraphe candidat

Le lycée André Malraux n'assurera la prise en charge d'aucun frais supplémentaire pour les appareils mis à sa disposition, à l'exception de ceux liés à des dégradations évidentes causées par les utilisateurs.

La mise en place du matériel reste à la charge de la société titulaire du marché ; les prestations prévues par le présent contrat comprennent la formation gratuite des personnes utilisatrices du matériel mis à leur disposition.

Le cocontractant s'engage à effectuer des visites périodiques de vérification et de prévention tous les deux mois au minimum et d'effectuer un dépannage ponctuel dans les 6 heures suivant l'appel (pendant les jours ouvrables).

Il s'engage également à ne pas sous-traiter la maintenance du matériel.

Article 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

- Le marché n° 2017/COP01 avec l'acte d'engagement
- Le présent contrat et ses annexes (y compris les brochures techniques)
- Le CCAG - Fournitures et services

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat de maintenance à titre onéreux prendra effet (rayer la mention inutile):

- A la date d'installation du matériel
- A l'issue de la période de garantie légale d'un an, sachant que pendant cette période le matériel aura été entretenu gratuitement dans les conditions prévues à l'article 1, notamment la gratuité des consommables (hors papier), dans la limite de 400000 copies pour le copieur 1, 90000 copies pour le copieur 2 et 60000 copies pour le copieur 3.
- A la date du
- Dès que le compteur de chaque copieur aura atteint sa prévision annuelle (400000 copies pour le copieur 1, 90000 copies pour le copieur 2 et 60000 copies pour le copieur 3), sachant que pendant cette période le matériel aura été entretenu gratuitement dans les conditions prévues à l'article 1, notamment la gratuité des consommables (hors papier)

Le cocontractant s'engage à assurer la maintenance pendant 8 années minimum (dont 5 années au titre du présent marché) sachant que le contrat est renouvelable par reconduction expresse (dans la limite maximale de 5 années supplémentaires).

Chacune des parties pourra résilier le contrat moyennant un préavis de trois mois fermes par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de force majeure ou d'évènement exceptionnel le justifiant.

Article 4 : FORME DU PRIX

Le Lycée André Malraux n'est astreint à aucun forfait de réalisation de copies. La facturation est faite uniquement à la copie réalisée. Le coût-copie est facturé en EUROS.

Article 5 : LES PRIX

Le prix d'une copie de type A4 est fixé à _____ euro Hors taxes.

Le prix d'une copie de type A3 est fixé à _____ euro Hors taxes.

La société _____ s'engage à fournir 550000 copies gratuites (400000 copies pour le copieur 1, 90000 copies pour le copieur 2 et 60000 copies pour le copieur 3). Cet alinéa peut être rayé le cas échéant.

La facturation se fera au vu d'un relevé des compteurs effectué par le L.E.G.T. André Malraux ou par le technicien lors d'une visite d'entretien.

Le prix fixé est ferme et non révisable pendant un délai de 3 ans à compter de la livraison du matériel.

A l'issue un ajustement pourra être effectué sous réserve que l'augmentation ne soit pas supérieure à 2% du prix pratiqué la 3^{ème} année.

Le coût-copie la 4^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A4) copieur 1

Le coût-copie la 4^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A4) copieur 2

Le coût-copie la 4^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A4) copieur 3

Le coût-copie la 4^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A3) copieur 1

Le cout-copie la 4^{ème} année est fixé à _____ euro HT(photocopie A3) copieur 2

Le coût-copie la 4^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A3) copieur 3

Le coût-copie la 5^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A4) copieur 1

Le coût-copie la 5^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A4) copieur 2

Le coût-copie la 5^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A4) copieur 3

Le coût-copie la 5^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A3) copieur 1

Le coût-copie la 5^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A3) copieur 2

Le coût-copie la 5^{ème} année est fixé à _____ euro HT (photocopie A3) copieur 2

Article 6 : MODALITES DE FACTURATION

La facturation se fera trimestriellement après service fait.

Aucun paiement d'avance ne sera consenti.

La facturation se fera en euros.

Article 7 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les règles et conditions retranscrites dans le marché n° 2017/COP01 sont applicables en l'espèce.

Article 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige intervenant dans l'application du présent contrat sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

Fait à _____, le _____ Fait à Béthune, le _____

Le cocontractant

le Proviseur

Pascal HARY

COUT PREVISIONNEL (FICHE DE SIMULATION)

(à établir en autant de fois que de variantes)

TOUS LES MONTANTS SONT A INSCRIRE EN EUROS

Prix de la maintenance des copieurs 1, 2 et 3

Les coût unitaires mentionnés engagent le candidat durant les 5 années
Conformément au C.C.P., le coût copie devra être fixe pendant les 3 premières années. La hausse à partir de la 4ème année devra être inférieure à 2%

| MARCHÉ 2017/COP01 | copieur 1 - 65c/mn 400 000 copies/an | | copieur 2 - 50c/mn 90 000 copies/an | | copieur 3 - 50c/mn 60 000 copies/an | | Coût total TTC (TVA 20 %) [(a1Xb1) + (a2Xb2) + (a3Xb3)] +TVA | |
|---|---|---|--|---|--|---|---|-----|
| Période à compter de la date de mise en service | Nb copies | | Nb copies | | Nb copies | | | |
| | | Coût unitaire Coût/copie (HT) 5 décimales | | Coût unitaire Coût/copie (HT) 5 décimales | | Coût unitaire Coût/copie (HT) 5 décimales | | |
| | (a1) | (b1) | (a2) | (b2) | (a3) | (b3) | | |
| durant la 1ère année | A4 | 270000 | 60000 | | 40000 | | | |
| | A3 | 130000 | 30000 | | 20000 | | | |
| durant la 2ème année | A4 | 270000 | 60000 | | 40000 | | | |
| | A3 | 130000 | 30000 | | 20000 | | | |
| durant la 3ème année | A4 | 270000 | 60000 | | 40000 | | | |
| | A3 | 130000 | 30000 | | 20000 | | | |
| durant la 4ème année | A4 | 270000 | 60000 | | 40000 | | | |
| | A3 | 130000 | 30000 | | 20000 | | | |
| durant la 5ème année | A4 | 270000 | 60000 | | 40000 | | | |
| | A3 | 130000 | 30000 | | 20000 | | | |
| Total du coût de la maintenance sur 5 années : | | | | | | | | (c) |

Prix d'achat des copieurs 1,2 et 3 (avec accessoires et options)

| Copieur 1 (marque et modèle) | Montant (HT) | Montant TTC (TVA 20%) |
|---------------------------------------|--------------|-----------------------|
| | | (d) |
| Copieur 2 (marque et modèle) | Montant (HT) | Montant TTC (TVA 20%) |
| | | (e) |
| Copieur 3 (marque et modèle) | Montant (HT) | Montant TTC (TVA 20%) |
| | | (f) |
| Total de l'achat (g = d+e+f) : | | (g) |

Coût total du marché (achat et maintenance sur 5 ans)

| | Coût total TTC (TVA 20 %) |
|--|---------------------------|
| Maintenance (c) | (c) |
| Achat (g) | (g) |
| Total général (h) = c + g | (h) |
| Nombre total de copies sur 5 ans (pour les 3 copieurs) : | 2 750 000 (i) |
| Coût/copie (j) = h / i | (j) |

Cachet commercial du candidat

Date et signature du candidat